



## COMMUNIQUE N°3

La Cellule de crise chargée de gérer la situation née du drame survenu le 21 novembre 2023 s'est réunie ce jour jeudi 23 novembre 2023 à 11h30 sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les Membres de la cellule ont fait un point sur la prise en charge des victimes du drame d'Ornano.

### 1/ - De la prise en charge médicale des victimes au 23 novembre 2023.

La prise en charge des blessés depuis le 21 novembre 2023 se décompose ainsi qu'il suit :

- CHU de Brazzaville :
  - Quatre-vingts quatre (84) blessés reçus ;
  - Quatre-vingts victimes 80 traitées, sorties et suivies en ambulatoire ;
  - Quatre (4) blessés restent hospitalisés, dont deux (2) demeurent dans un état grave
  
- Hôpital central des armées :
  - Soixante-six (66) blessés reçus ;

- Soixante-cinq traités et sortis, suivis en ambulatoire ;
- Un (1) blessé reste hospitalisé.

- Hôpital de référence de Talangai

- Treize (13) blessés reçus :

A noter que toutes les victimes arrivées dans cette formation sanitaire ont été prises en charge et sont sorties. Elles restent néanmoins suivies en soins ambulatoires.

## 2/ - De la prise en charge sociale des victimes.

Le Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, désigné comme administration d'accueil des victimes et parents de victimes, a procédé à leur enregistrement du 22 au 23 novembre 2023.

Le nombre de personnes décédées est de trente-et-un (31), selon le décompte établi par la direction des pompes funèbres municipales de la commune de Brazzaville.

Le Ministère en charge de la solidarité a d'ores et déjà reçu et enregistré les familles de trente (30) des personnes décédées sur 31.

Enfin, la Cellule de crise, conformément aux décisions prises par le Gouvernement le 21 novembre 2023, a invité le Ministère en charge de la solidarité à poursuivre le processus de prise en charge des victimes, en assurant :

- le versement aux familles éprouvées, au titre de la contribution de l'Etat, des sommes destinées à permettre la tenue des veillées mortuaires et l'inhumation des personnes décédées ;
- la prise en charge des frais médicaux concernant les victimes blessées dont l'état nécessite la poursuite des soins, sur la base des listes fournies par les formations sanitaires ci-dessus.

Enfin, et à toutes fins utiles, la Cellule de crise se réserve la possibilité de rendre publique la liste totale et définitive des victimes tant décédées que blessées.

Fait à Brazzaville, le 23 Novembre 2023



Le Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement.